



# Municipalité Sainte-Sophie-de-Lévrard

PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard  
Aux Contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC


### SÉANCE EXTRAORDINAIRE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée, Josée Croteau, directrice générale de la susdite municipalité, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard sera tenue le **mardi 19 septembre 2023 à 19h30**, à la salle du conseil, sise au 174 St-Antoine, à Ste-Sophie-de-Lévrard lors de laquelle les affaires suivantes seront soumises :

#### Ordre du jour

1. Présence et vérification du quorum;
2. Ouverture de la séance extraordinaire;
3. Constatation de l'envoi de l'avis de convocation;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Adoption – Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard;
6. Adoption – Politique de confidentialité de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard;
7. Adoption – Politique de procédure de gestion des incidents de confidentialité;
8. Dépôt du projet de règlement de refinancement du règlement d'emprunt pour le garage municipal;
9. Mandat de services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux n° 532380402201 pour le projet de réfection du rang Ste-Agathe et St-Jacques;
10. Travaux de marquage de chaussées;
11. Embauche d'une ressource au poste de coordonnateur en développement municipal et projets spéciaux intermunicipaux;
12. Période de questions;
13. Levée de l'assemblée.

Donné à Sainte-Sophie-de-Lévrard,  
ce 15 septembre 2023.


  
\_\_\_\_\_  
Josée Croteau  
Directrice générale et greffière-trésorière

*Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour, et ce, conformément à l'article 956 du Code municipal.*

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière de Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie par la présente que le présent avis public est publié au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité, et ce, tel que prévu au règlement 01-2020 portant sur l'affichage des avis publics de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,  
ce 15 septembre 2023.

  
\_\_\_\_\_  
Josée Croteau  
Directrice générale et greffière-trésorière